



UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI Conseil de l'Université

Résolution du Conseil de l'UEH sur la situation à l'INAGHEI

Le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti

Considérant la situation préoccupante qui sévit à l'INAGHEI à l'occasion de la fin du mandat du Décanat et du lancement du processus électoral pour le renouvellement du Conseil décanal ;

Considérant que certains membres de la Communauté de l'INAGHEI se proposent de bloquer le fonctionnement de l'Institut ;

Considérant les pétitions de certains membres des différentes composantes (Professeurs, Etudiants et Membres du personnel administratif) de la Communauté « inagheienne » ;

Considérant le rapport de la Commission centrale électorale de l'UEH sur les difficultés rencontrées, les blocages constatés ;

Considérant les correspondances du Doyen Robert Joseph en date des 2 septembre et 25 novembre 2022 ;

Considérant la nécessité de garantir la stabilité et la continuité à l'INAGHEI ;

Et après délibération en sessions extraordinaires des 2 et 7 septembre, 1er décembre 2022 et 13 février 2023 ;

Le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti (CU) adopte la résolution suivante :

- 1- Le CU demande au Conseil des Professeurs de l'INAGHEI de procéder au remplacement du Professeur Ernso PETION au sein de la Commission Electorale de l'INAGHEI. Compte tenu des articles 24 et 75A de la Charte Electorale de l'UEH, le professeur Ernso PETION ne peut prendre part aux élections à l'INAGHEI, sous aucune forme ;
- 2- Le CU demande au décanat d'inviter les différentes composantes de l'INAGHEI à confirmer ou infirmer leurs représentants à la Commission Electorale de l'INAGHEI ;
- 3- Le CU demande aux membres de la Commission Electorale de l'INAGHEI de procéder à des élections en son sein pour mettre en place le bureau ;

- 4- Le CU demande à la Commission Electorale de l'INAGHEI de prendre toutes les dispositions pour réaliser dans le meilleur délais les élections en veillant au strict respect des dispositions de la Charte Electorale de l'UEH et dès que les conditions minimales seront remplies pour leur tenue ;
- 5- Le CU demande au Décanat sortant de prendre toutes les dispositions appropriées pour continuer à assurer les activités académiques, administratives, de la recherche et autres ;
- 6- Le CU demande au Décanat de fournir un rapport détaillé des derniers évènements et de prendre ou proposer, le cas échéant, les dispositions appropriées ;
- 7- Le CU lance un appel aux composantes de l'Institut, aux candidats et à toute la communauté, dans la perspective de maintenir un climat approprié pour le fonctionnement de l'Institut et la tenue des élections.

Fait à Port-au-Prince le 13 février 2023

Pour le Conseil de l'Université :

